

# Règlement

## Championnat Jeunes du Puy-de-Dôme du jeu d'échecs

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

#### 1 Préambule

- Le championnat jeunes d'échecs du Puy-de-Dôme est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Échecs. Il sera ci-après désigné par le championnat 63 Jeunes.
- Le championnat 63 Jeunes est sous la responsabilité du Comité du Puy-de-Dôme des Échecs, ci-après désigné CDJE63, par l'intermédiaire de son président Franck GIBAUD. L'organisation est prise en charge par Sylvain SCHMITT, responsable jeunes du CDJE63.
- Ce règlement précise les particularités du championnat 63 Jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.
- Ce championnat 63 Jeunes est qualificatif pour le championnat jeunes de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des Échecs de la saison 2024-2025, lui-même qualificatif pour le championnat de France jeunes de cette même saison. (Le nombre des qualifié(e)s pour les championnats jeunes de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des Échecs, par catégorie d'âge, est donné en annexe de ce règlement).

#### 2 Organisation

##### 2.1 Participation

- Ce championnat 63 Jeunes est ouvert à tous les jeunes régulièrement licenciés A ou B de la Fédération Française des Échecs dans un club d'échecs du Puy-de-Dôme pour la saison 2024-2025.

##### 2.2 Date, lieu et horaires

- Il se déroulera le dimanche 1er décembre 2024 à la salle des fêtes Place Charles de Gaulle 63370 LEMPDES
- Pointage de 8h45 à 9h15 et première ronde à 9h30.

##### Petits Poussins et Poussins - U8 U10 :

R1 9h30, R2 10h15, R3 11h00, pause, R4 13h30, R5 14h15, R6 15h00, R7 15h45  
Fin des rondes à 16h30, remise des prix possible à partir de 17h30

##### Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets/Juniors - U12 U14 U16 U18/U20 :

R1 9h30, R2 10h45, Pause, R3 13h30, R4 14h45, R5 16h00  
Fin des rondes 17h15, remise des prix possibles à partir de 17h45/18h00

##### 2.3 Structure du championnat

Le championnat 63 Jeunes est organisé sous forme de tournois mixtes. A l'issue de la dernière ronde, un classement féminin et un classement mixte sont établis selon les articles 3.3 et 3.4. Ils déterminent les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

## **2.4 Rondes et appariements**

### **2.4.1 Catégories U8 et U10**

Les tournois U8 et U10 se déroulent en 7 rondes au système suisse, selon le règlement C.04 de la FIDE.

Si un tournoi comporte moins de 9 participants, un tournoi toutes rondes sera mis en place.

### **2.4.2 Catégories U12, U14, U16, U18 et U20**

Les tournois U12, U14, U16, U18 et U20 se déroulent en 5 rondes au système suisse, selon le règlement C.04 de la FIDE.

Si un tournoi comporte moins de 7 participants, un tournoi toutes rondes sera mis en place.

Le programme utilisé est PAPI 3.3.8. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille".

## **3 Tournois**

### **3.1 Règles**

Une joueuse ou un joueur inscrit non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde.

Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2.

Tout retard de plus de 10 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considère qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Les tournois sont homologués FIDE.

La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

### **3.2 Cadences**

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour les catégories U08 et U10 et de 25' + 5 sec/coup pour les autres catégories.

### **3.3 Classement**

Le classement se fait au nombre de points marqués.

### **3.4 Qualifications**

3,4,1. Quota de places qualificatives par département  
Voir en annexe

3,4,2. Qualifications départementales

Les joueurs et joueuses qualifiés d'office sont ignorés du classement pour l'attribution des qualifications. Sont considérés comme participants les joueurs et joueuses ayant au moins joué réellement la moitié des rondes.

Dans chaque catégorie, un département a le droit au minimum à un qualifié par tranche complète de 5 participants ; ou lorsqu'il est plus avantageux au quota déterminé par l'article 3,4,1. Les places sont attribuées dans l'ordre du classement final établi conformément au

règlement du championnat départemental. Une joueuse appartient aux deux catégories de sa tranche d'âge et est qualifiable indifféremment selon les deux quotas.

### **3.5 Départages**

#### **3.5.1. Système suisse**

Le classement final des participants est établi suivant le nombre de points de parties obtenu, avec application des départages suivants, présentés dans l'ordre de priorité :

1. buchholz tronqué
2. buchholz
3. performance

#### **3.5.2. Toutes rondes**

Le classement final des participants est établi suivant le nombre de points de parties obtenu, avec application des départages suivants, présentés dans l'ordre de priorité :

1. confrontation directe
2. Sonneborn-Berger
3. performance

Néanmoins, en cas d'égalité au cumul des points de parties en fin de tournoi pour des enfants pouvant prétendre à un titre ou une place qualificative aux championnats jeunes de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des Échecs, des départages auront lieu en blitz à la cadence de 3 minutes + 2 secondes par coup (le 1er décembre si le planning le permet ou ultérieurement ). Ces départages sur l'échiquier prédomineront sur les départages utilisés par le logiciel PAPI.

## **4 Arbitrage**

### **4.1 Arbitre**

L'arbitre principal est Philippe BOYADJIS (AFO1)

### **4.2 Commission d'appel**

Une commission d'appel est constituée, composée de :

- Philippe BOYADJIS : Arbitre Principal
- Franck GIBAUD: Président du CDJE 63
- Sylvain SCHMITT : Responsable jeunes du CDJE 63 et organisateur du championnat

## **5 Droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le CDJE63 et les clubs du Puy-de-Dôme à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

## **6 Acceptation du règlement**

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

Fait à Clermont-Ferrand le 16 octobre 2024,

L'organisateur, Sylvain SCHMITT

L'arbitre, Philippe BOYADJIS

# ANNEXE

## Qualifiés en catégories Mixtes

	01	03	07	15	26	38	42	43	63	69	73	74	Total
<b>U8</b>	4	1	1	1	1	1	1	1	1	7	2	4	<b>25</b>
<b>U10</b>	5	1	1	1	1	5	2	1	1	15	2	13	<b>48</b>
<b>U12</b>	7	1	2	1	1	5	3	1	2	20	2	13	<b>58</b>
<b>U14</b>	6	1	1	1	1	5	2	1	3	13	1	10	<b>45</b>
<b>U16</b>	4	1	1	1	2	3	1	1	2	15	2	6	<b>39</b>
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>70</b>	<b>9</b>	<b>46</b>	<b>215</b>

## Qualifiées en catégories Filles

	01	03	07	15	26	38	42	43	63	69	73	74	Total
<b>U8F</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	2	<b>15</b>
<b>U10F</b>	2	1	1	1	1	2	1	1	1	4	1	4	<b>20</b>
<b>U12F</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	1	4	<b>20</b>
<b>U14F</b>	1	1	1	1	1	3	1	1	1	3	1	2	<b>17</b>
<b>U16F</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	1	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>87</b>

A noté qu'Éléanore Mohammad est qualifiée d'office en catégorie U12F